

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 21 MARS 2023 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

**RESSOURCES
FINANCES**

POINT N°2 REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

POINT N°3 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

POINT N°4 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°5 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°6 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°7 BUDGET ANNEXE PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°8 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET HT)

POINT N°9 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°10 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°11 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

POINT N°12 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

POINT N°13 RÉALISATION D'UN PRÊT AU MOYEN D'UNE CONVENTION INTRACTING D'AVANCE REMBOURSABLE D'UN MONTANT TOTAL DE 2 350 000€ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

POINT N°14 REVERSEMENT LA REDEVANCE SUR LES PARIS HIPPIQUES PERÇUE PAR LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ DES COURSES SUR L'EXERCICE 2022

**PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS
SOLIDARITÉS**

POINT N°15 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "NI PUTES, NI SOUMISES"

POINT N°16 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION «J'AI COMPRIS, J'AGIS !»

RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°17 ADHÉSION À LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (M.P.O) PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION 01
- POINT N°18 MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE SAUVERNY D'UN AGENT DE LA COMMUNE
- POINT N°19 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT ADMINISTRATIF À MI-TEMPS AU SERVICE SCOLAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGET PRINCIPAL ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL - CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2023
- POINT N°20 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHEF DE PROJET "TRANSITION ÉCOLOGIQUE-CLIMAT ET MOBILITÉ" - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGET PRINCIPAL ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL

TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

- POINT N°21 PROJET D'ACQUISITION D'EMPRISE FONCIÈRE LE LONG DE L'AVENUE DE GENÈVE

RESSOURCES COMMANDE PUBLIQUE


- POINT N°22 RESTAURANT LE NAUTIQUE - DÉSAMANTAGE AVANT TRAVAUX DE TRANSFORMATION

ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°23 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Le 14 mars 2023

Le Maire


Vincent SCATTOLIN